

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 56/1965 (1965)

**Artikel:** Le séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire du canton de Vaud  
**Autor:** Panchaud, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115254>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

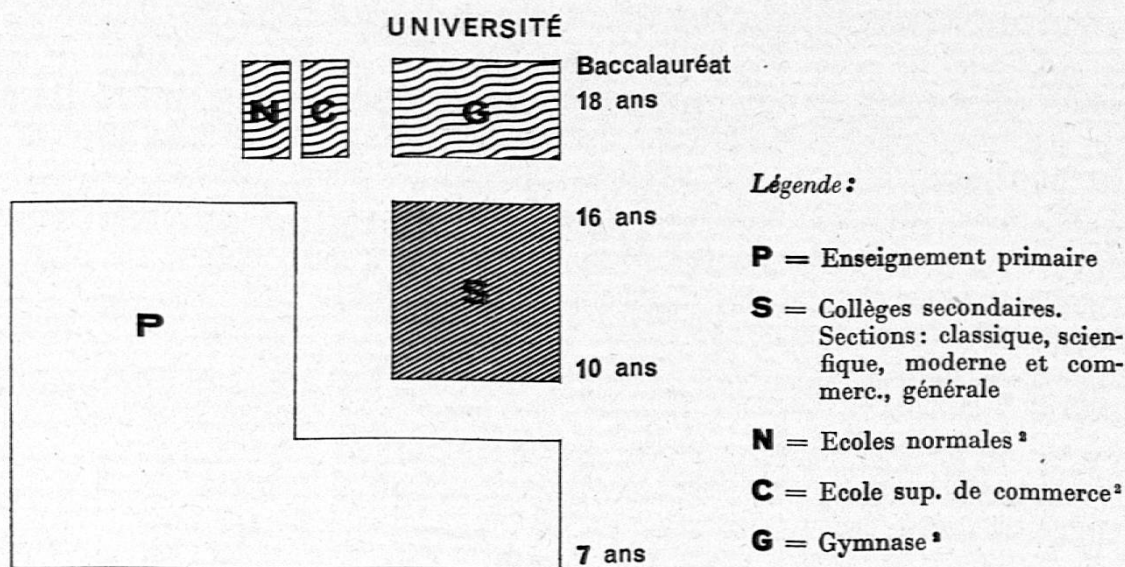
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire du canton de Vaud

## FORMATION PÉDAGOGIQUE DES MAÎTRES SECONDAIRES

Chaque canton suisse, souverain en matière d'enseignement, a sa structure scolaire propre et par conséquent organise à sa façon la formation de ses maîtres des divers degrés de l'enseignement.

Le type de formation décrit ici concerne uniquement les maîtres appelés à enseigner dans les vingt-trois collèges secondaires du canton de Vaud. La place de ces collèges et leur rôle apparaît dans l'organigramme simplifié que voici <sup>1</sup>:



Les maîtres qui se destinent à l'enseignement secondaire doivent avoir fait leurs études à l'Université de Lausanne, être porteurs du titre de licencié ès lettres, ès sciences ou ès sciences commerciales.

Il existe, en outre, un brevet de maîtresse secondaire qui donne droit à l'enseignement dans les collèges. Il est destiné à des jeunes

<sup>1</sup> Une réforme complète de la structure de l'école vaudoise est actuellement à l'étude. Le projet nouveau prévoit le remplacement de la structure parallèle actuelle par un système dans lequel l'enseignement du second degré est superposé à celui de l'enseignement du premier degré. Le nouveau système ne modifiera cependant pas le mode de formation actuel des maîtres stagiaires.

<sup>2</sup> Les maîtres de gymnase et en partie ceux des Ecoles normales et de commerce sont recrutés parmi les maîtres de collèges.

filles qui, après le gymnase, ont fait un séjour prolongé à l'étranger. Elles se présentent alors à un examen portant sur le français, l'histoire, la géographie et sur une langue vivante.

L'essentiel du recrutement se fait toutefois parmi les licenciés et licenciées.

### *LES LACUNES DE L'ANCIEN SYSTÈME ET LA FONCTION ACTUELLE DU MAÎTRE SECONDAIRE*

Pendant longtemps la préparation strictement pédagogique a occupé une place très modeste dans les études du candidat à l'enseignement secondaire.

Jusqu'en 1959, les futurs maîtres avaient à suivre pendant leurs études universitaires quelques cours théoriques de didactique générale, d'histoire des doctrines pédagogiques, de psychologie de l'enfant et d'introduction aux problèmes philosophiques. Le Certificat d'études pédagogiques sanctionnait la partie théorique de leur préparation. Les expériences pratiques n'avaient lieu qu'une fois les études universitaires achevées. Les jeunes licenciés devaient accomplir deux stages de quatre semaines chacun dans une classe de collège. Ils étaient placés sous la direction du professeur titulaire, assistaient à ses leçons, en donnaient quelques-unes sous son contrôle.

Si le système permettait une initiation très directe et très concrète aux réalités quotidiennes de l'enseignement, il avait des inconvénients qui l'emportaient largement sur ses avantages.

La portée des cours théoriques était extrêmement limitée du fait qu'ils étaient suivis au début des études universitaires à un moment où les préoccupations des étudiants sont souvent aux antipodes de la pédagogie. On entre plus volontiers à la Faculté des lettres parce qu'on s'intéresse à la littérature que parce que l'on songe déjà à l'enseignement. Les questions pédagogiques ne surgissent qu'à partir du moment où l'on se trouve en présence d'élèves.

Quant aux stages pratiques sous la direction d'un maître, ils n'offraient pas au candidat la responsabilité pleine et entière d'un enseignement. Tenir une classe seul ou en présence d'une autre personne change les conditions d'une expérience du tout au tout.

De plus, malgré les qualités et les mérites des maîtres expérimentés, une formation par imitation de ce que l'on voit faire ne permet guère de faire progresser les méthodes d'enseignement et tend à perpétuer des pratiques qui, si elles ont eu leur valeur, ne s'adaptent plus toujours aux besoins du monde actuel.

Ce système ne permet pas une étude réfléchie et méthodique des fins de l'enseignement de chaque discipline, des conceptions et des techniques nouvelles qui apparaissent aujourd'hui. Qu'on songe par exemple à l'introduction des mathématiques modernes dans les

collèges. Bon nombre de maîtres, et non des moindres, ne sont pas en mesure de faire au milieu de leur carrière une reconversion aussi complète de leur enseignement. Les jeunes maîtres de mathématiques doivent donc être initiés par leurs aînés d'une autre façon et d'une manière beaucoup plus systématique.

Le même raisonnement est valable pour les didactiques de la physique, des langues modernes, du dessin, de la géographie, etc.

Le problème des méthodes et des techniques n'est qu'un des aspects d'un problème plus vaste, celui du rôle nouveau qu'on entend faire jouer à l'enseignement secondaire. Le temps est révolu où la mission du maître secondaire consistait à former un nombre limité d'élèves d'origine sociale à peu près identique et où il pouvait sans trop de scrupules éliminer ceux dont les résultats scolaires ne lui donnaient pas satisfaction.

La révolution scientifique et industrielle impose une optique nouvelle à l'enseignement secondaire: celle de la politique de « l'investissement en hommes ». Prospector cette matière grise sur laquelle repose le destin d'un pays exige des enseignants qu'ils connaissent aussi bien ceux à qui ils enseignent que ce qu'ils leur enseignent. L'orientation scolaire qui est à la base de toutes les réformes actuelles réclame du maître une attention et une activité nouvelles. La nécessité de donner au plus grand nombre d'enfants une instruction aussi poussée que possible non seulement condamne toute élimination hâtive et fondée uniquement sur une appréciation superficielle des résultats scolaires mais suppose encore l'emploi de méthodes d'enseignement aussi efficaces que possible.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore le rôle du maître secondaire a considérablement évolué. Plus complexe, plus délicat aussi, il demande une formation pédagogique plus poussée en plus de la préparation scientifique proprement dite. Le succès de toute réforme scolaire dépend en définitive de la qualité de ceux qui vont l'appliquer. C'est pourquoi les autorités scolaires vaudoises, en modifiant dès 1956 l'organisation de l'école secondaire, ont estimé qu'un nouveau système de préparation des maîtres était absolument indispensable à l'heure actuelle.

Le projet proposé fut longuement discuté, âprement combattu pour différentes raisons dont la plupart se ramenaient en définitive à une attitude plus ou moins consciente de scepticisme à l'égard de la pédagogie en général et de son efficacité sur des universitaires en particulier.

Il finit cependant par être introduit. Le 15 décembre 1959, le Conseil d'Etat du canton de Vaud adoptait un nouveau règlement, modifié le 15 mars 1963 pour tenir compte des expériences faites dans les premières années.

Une institution nouvelle était créée: le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire dans lequel les futurs maîtres étaient désormais formés.

*ORGANISATION DE L'ANNÉE PÉDAGOGIQUE*

Administrativement le Séminaire dépend directement du Département de l'instruction publique. La direction est assumée par un directeur des études pédagogiques qui peut être l'un des professeurs de pédagogie de l'université. Une commission consultative de 13 à 15 membres l'assiste dans cette tâche. En font partie des professeurs appartenant aux facultés et écoles chargées de la formation scientifique des jeunes maîtres, des directeurs et des maîtres de l'enseignement secondaire et quelques personnalités prises en dehors du corps enseignant.

La commission peut proposer des modifications à l'organisation des études pédagogiques et elle est consultée sur toutes les questions importantes:

Les jeunes maîtres entrent au Séminaire une fois leurs études achevées. Leur formation professionnelle dure un an, elle commence obligatoirement au printemps pour s'accorder avec l'année scolaire des collèges qui dans ce canton débute en avril.

Le temps du maître-stagiaire est réparti entre les trois activités du Séminaire :

Les cours théoriques.

Les séminaires de didactique spéciale.

La pratique de l'enseignement.

**Cours théoriques**

Le maître-stagiaire suit 8 à 10 heures hebdomadaires de cours théoriques de pédagogie générale et expérimentale, d'éducation comparée, d'histoire de l'éducation, de psychologie et de psychopathologie de l'enfant et, pour ceux qui ne l'ont pas suivi précédemment, un cours d'introduction aux problèmes philosophiques. Cet enseignement est donné dans le cadre du programme de l'École des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne.

Si les cours de psychologie ont pour but de permettre aux futurs maîtres de mieux se rendre compte des possibilités et des réactions de leurs élèves, l'enseignement de la pédagogie doit leur apporter une systématique des problèmes touchant à l'autorité et à la discipline, des différences essentielles qui existent entre les méthodes traditionnelles et nouvelles. L'étude de l'histoire de l'éducation et celle de l'éducation comparée cherchent à situer le problème dans le temps et dans l'espace. A travers les siècles certaines constantes de la pédagogie s'imposent indiscutablement alors que celle-ci s'adapte pourtant constamment à des conditions nouvelles et prend des formes nouvelles. De même, à étudier l'éducation chez nos voisins immédiats, en

URSS, aux Etats-Unis ou dans le tiers monde, on distingue des lignes de force communes tendant à transformer les structures scolaires tout en maintenant les diversités imposées par un environnement différent.

*Exemple de l'emploi du temps du stagiaire A.C. (licencié ès sciences)*

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8				Algèbre 5 L 3		
9	Sciences 3 M			Sciences 3 L 2	Arithm. 3 L 2	
10	Sciences 3 L 2	Géom. 5 L 3		Arithm. 3 L 2	Géom.* 5 L 3	PSYCHO- PATHO- LOGIE DE L'ENFANT
11	Algèbre 5 L 3	Arith.* 3 L 2		Sciences* 3 M		
14	<i>Séminaire d'Arith. (été) Math. (hiver)</i>			<i>Séminaire de Science élément. (été) Phys. (hiver)</i>	PSYCHO- LOGIE DE L'ENFANT	
15						
16	<i>Séminaire d'orienta- tion pratique</i>				HISTOIRE DE L'ÉDU- CATION	
17					EDUC. COMP.	
18			PÉDAGOGIE GÉNÉRALE	INTROD. AUX PROB. PHILOS.		

\* Heures de visite des maîtres de didactique.

A l'heure où partout on se préoccupe de réformes scolaires, il est indispensable que les jeunes maîtres voient au-delà de leur tâche pratique quotidienne et ne s'engagent pas dans leur profession avec la seule idée de maintenir l'école dans ses formes traditionnelles mais bien de l'adapter aux conditions actuelles.

### Didactiques spéciales

Le maître-stagiaire prend part à quatre séminaires d'un semestre chacun portant sur les disciplines qui figurent à sa licence d'université et qui sont enseignées dans les collèges.

Sont obligatoires :

pour les licenciés ès lettres et les candidates au brevet de maîtresse secondaire :

le séminaire de français et trois des séminaires suivants : latin, grec, allemand, anglais, italien, histoire, géographie ;

pour les licenciés ès sciences mathématiques et ès sciences physiques : les séminaires d'arithmétique, de mathématiques, de physique et de sciences élémentaires ;

pour les licenciés ès sciences économiques et commerciales : les séminaires de branches commerciales (économie politique, arithmétique commerciale, comptabilité, droit commercial), d'arithmétique et de géographie.

Les séminaires sont donnés par des maîtres qualifiés déchargés d'une partie de leur emploi du temps pour cette tâche mais n'abandonnant pas leur enseignement dans leur collège respectif.

La matière de ces séminaires varie selon les disciplines et selon les maîtres de didactique. D'une manière générale les stagiaires reçoivent une introduction méthodologique, étudient systématiquement le programme établi pour chaque classe, les principes pédagogiques sur lesquels les manuels en usage sont fondés. Ils abordent successivement les diverses parties de l'enseignement de la discipline, la manière la plus efficace de les répartir et de les enseigner. En français, par exemple, les entretiens porteront sur la rédaction, l'orthographe, la diction, la grammaire, etc... Il s'agit moins d'imposer une méthode que de rechercher en commun les avantages et les défauts de chacune de celles communément employées ainsi que de faire connaître de nouvelles techniques.

Les stagiaires ont l'occasion de poser des questions très pratiques sur la manière dont ils doivent s'y prendre.

Les problèmes de discipline et de docimologie apparaissent aussi tout naturellement dans les discussions. Le nombre relativement faible des participants à un séminaire — il ne dépasse pas la vingtaine — lui donne un caractère familier et permet à chacun de s'exprimer très librement.

Tous les stagiaires suivent encore un séminaire en commun dirigé par le directeur des études pédagogiques et ses collaborateurs. On y aborde des questions générales touchant à la structure de l'enseignement, à la discipline, aux devoirs à domicile, à la docimologie, aux

relations avec les parents, aux responsabilités des maîtres en classe et en course d'école, à l'établissement des tests. Les jeunes maîtres reçoivent des informations sur la législation scolaire en vigueur. Ils ont l'occasion de visiter des classes primaires de différents types, classes d'orientation professionnelle, à trois degrés à la campagne, etc...

Depuis deux ans on s'efforce de les initier aux moyens audiovisuels. Chaque stagiaire apprend individuellement à se servir d'un magnétophone, d'un projecteur, d'un rétro-projecteur. Un bon nombre d'entre eux utiliseront les caméras de 16 mm pour l'élaboration des films expérimentaux dont il sera question plus loin.

### **Pratique de l'enseignement**

Le maître-stagiaire est chargé d'un enseignement de 10 à 12 heures dans un collège de Lausanne ou du canton.

Il donnera cet enseignement seul et le poursuivra pendant toute l'année dans les mêmes classes. Ainsi dès le départ se sent-il vraiment responsable de ce qu'il va apporter à ses élèves. Il est en face de tous les problèmes de sa profession, aussi bien de ceux relatifs à la discipline que de ceux de son enseignement. A la fin de l'année, il est en mesure de juger par lui-même du chemin parcouru, de la valeur de l'autorité qu'il exerce comme des résultats auxquels il est parvenu.

Il y a évidemment un certain danger à laisser de jeunes maîtres faire seuls leurs expériences. On admettra toutefois que quelle que soit la préparation antérieure, cet affrontement décisif doit avoir lieu une fois. Autant le placer à un moment où il est possible encore d'entourer le candidat.

L'encadrement du stagiaire est double. Celui-ci est d'abord placé sous la surveillance directe du chef d'établissement dans lequel il enseigne. Le directeur et ses collaborateurs lui donnent des informations pratiques, des conseils, l'aident au besoin en cas d'indiscipline et s'efforcent de l'initier à toutes les activités d'un collègue.

D'un autre côté, le stagiaire est suivi régulièrement par le directeur du Séminaire pédagogique et par les maîtres de didactique.

Ceux-ci disposent à cet effet d'un certain nombre d'heures à leur programme pour ces visites et l'horaire des stagiaires est composé de telle sorte qu'il corresponde à ces heures libres des maîtres de didactique.

En principe le rythme devrait être d'une visite par discipline toutes les deux ou trois semaines. Pratiquement cela n'est pas toujours possible. Il arrive aussi que le maître de didactique après avoir apprécié les leçons d'un jeune maître estime que sa présence serait plus nécessaire dans la classe d'un collègue dont l'enseignement est beaucoup moins satisfaisant. Il ira donc plus fréquemment chez les uns que chez les autres.

La valeur de l'encadrement des stagiaires dépend en grande partie de la manière dont ils l'acceptent. S'ils considèrent toute visite comme une inspection tendant à les critiquer et surtout à les juger, il est difficile de faire un travail constructif. Si, au contraire, ils voient dans les visites des maîtres de didactique et du directeur un conseiller pédagogique soucieux avant tout de leur rendre service, l'efficacité est alors réelle. C'est ce climat de confiance réciproque qu'il s'agit d'établir. Le plus souvent il n'existe pas au début de l'année mais tend à se créer au fur et à mesure que les mois passent.

Les stagiaires ne donnant que 12 heures par semaine, ils ne peuvent pas, dans la plupart des cas, enseigner chacune des disciplines qui figurent à leur licence. Pour leur permettre de faire néanmoins une expérience pratique dans les branches qui ne sont pas à leur programme, ou dans des classes différentes de celles qui leur sont confiées, on organise pendant les mois de septembre et d'octobre<sup>1</sup> des stages complémentaires. Le jeune maître est placé chez un collègue expérimenté, assiste à quelques heures et donne à son tour quelques leçons qui sont critiquées par le maître de classe et par le maître de didactique de la discipline.

### **Obtention du brevet**

Il peut arriver qu'un stagiaire ne réussisse pas à obtenir la discipline nécessaire à son enseignement. Quelle qu'en soit la cause : mauvais départ, manque d'expérience, timidité, trop de bienveillance, parfois aussi classe spécialement difficile, il convient de venir en aide, d'encourager et de ne pas juger définitivement de la valeur du débutant sur ce premier contact. Mais certains cas apparaissent à la longue désespérés ; le candidat n'a aucun don pédagogique, n'arrive pas à établir le contact avec les enfants, ne possède aucune autorité naturelle, ne sait pas présenter un sujet. Les conseils qu'on lui donne sont appliqués au rebours du bon sens. La situation se détériore à tel point que dans l'intérêt de tous il vaut mieux y mettre fin en interrompant le stage. Parfois on patiente jusqu'au terme de l'année pédagogique dans l'espoir que le stagiaire pourra donner le coup de barre nécessaire et éviter de se voir refuser le brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire.

Ce titre, qui est désormais nécessaire à ceux qui posent leur candidature à un poste vacant dans les écoles secondaires, est délivré par le Département de l'instruction publique à ceux qui ont satisfait aux trois conditions suivantes :

<sup>1</sup> Mois pendant lesquels leur emploi du temps est moins lourd du fait que les cours universitaires n'ont pas lieu.

1. Ils doivent obtenir le Certificat d'études pédagogiques délivré par l'université à la suite d'examens sur les cours théoriques suivis pendant l'année.
2. Ils doivent avoir participé régulièrement aux séminaires de didactique spéciale.
3. Leur enseignement doit avoir donné satisfaction.

La valeur du stage est appréciée par un jury composé du directeur des études pédagogiques, des maîtres de didactique spéciale, et du directeur de l'établissement où le stagiaire enseigne.

Sur la base des observations faites au cours de l'année, ce jury décide si le candidat paraît offrir des capacités suffisantes pour l'enseignement et propose au Département de lui délivrer le brevet. Si le préavis est négatif, le candidat jugé insuffisant peut être autorisé à refaire tout ou partie du stage. Dans la plupart des cas, on lui conseille de renoncer à une profession pour laquelle il ne semble pas fait.

Sur les quelque cent vingt stagiaires qui composaient les cinq premières volées, il n'y a eu en moyenne qu'un échec par an. Pourtant on ne peut pas affirmer que tous les autres ont obtenu ce brevet d'aptitude à l'enseignement sans quelques hésitations de la part de ceux qui les ont vus à l'œuvre. Indépendamment du fait que le canton manque de maîtres secondaires, ce n'est pas sans quelque appréhension que l'on décide après une expérience d'une seule année de fermer la carrière de l'enseignement à une personne qui, au terme de longues études, pense pouvoir enfin l'exercer. On n'est en droit de le faire que dans les cas qui paraissent décidément désespérés.

C'est aussi dans l'intention de conserver au jeune maître toutes ses chances que le directeur des études pédagogiques ne transmet pas au Département le dossier complet des stagiaires. Il ne lui communique que le préavis du jury. Tel jugement un peu sévère, telle observation critique pourrait involontairement peser sur la suite de la carrière. Mieux vaut séparer cette période d'apprentissage de l'exercice à titre régulier de la profession enseignante.

Réservé tout d'abord aux candidats licenciés ès lettres, ès sciences, ès sciences commerciales et aux maîtresses secondaires brevetées, le Séminaire pédagogique a reçu ces dernières années les futurs maîtres de chant. Il est question d'y former aussi les maîtres de dessin.

Par suite de la pénurie de personnel enseignant, les autorités ont été amenées à accepter les services de personnes qui n'avaient pas les titres légaux. Depuis deux ans, il a été décidé que ces nominations exceptionnelles ne deviendraient effectives que lorsque les intéressés auraient satisfait aux mêmes exigences de formation pédagogique

que celles imposées aux candidats réguliers. Ils suivent en conséquence le programme du Séminaire mais ne peuvent recevoir le brevet d'aptitude. Il leur est délivré une attestation leur permettant, à certaines conditions, d'être l'objet d'une nomination régulière.

Le règlement prévoit encore que des maîtres chargés par la suite d'un enseignement pour lequel ils n'auraient pas suivi le séminaire de didactique pourraient être tenus de participer pendant un semestre au dit séminaire.

Cette disposition n'a pas encore été appliquée mais le Département conseille à des maîtres déjà nommés de perfectionner l'enseignement de telle ou telle discipline en se mettant en rapport avec les maîtres de didactique du Séminaire.

### Rémunération des stagiaires

Dès l'instant où un candidat est inscrit au Séminaire il quitte la condition d'étudiant pour entrer dans une profession qui, comme la plupart des autres, impose un stage à ses débutants.

Aussi la formation pédagogique relève-t-elle plus directement du Département de l'instruction publique, le futur employeur, que de l'université.

Engagé au service de l'Etat, le maître-stagiaire sera donc rétribué. Son traitement est égal à 75 % de celui d'un maître secondaire au début de sa carrière<sup>1</sup>. Il est rétribué aussi bien pour les douze heures d'enseignement dont il est chargé que pour les cours et séminaires auxquels il doit participer. Cette seconde partie de sa rémunération est ainsi destinée à sa seule préparation pédagogique sans prestation sous forme de leçons données. Comme l'Etat n'entend cependant pas payer la formation de personnes qui n'entreraient pas à son service, il exige des stagiaires qu'ils signent l'engagement d'occuper un poste dans l'enseignement secondaire public du canton de Vaud pendant au moins deux ans dans les cinq années qui suivent l'obtention du brevet d'aptitude. Au cas où cet engagement n'est pas tenu, le défaillant doit rembourser les sommes qui lui ont été versées en plus du traitement reçu pour ses heures d'enseignement<sup>2</sup>. Aucun remboursement n'est toutefois exigé du breveté que le Département n'aura pas été en mesure d'engager au cours de cette période de cinq ans.

<sup>1</sup> Soit en 1965 pour les licenciés et les licenciées Fr. 12 385 par an  
pour les maîtresses brevetées Fr. 11 108 par an  
(allocations de famille non comprises)

<sup>2</sup> Soit Fr. 4458.— pour les licenciés et Fr. 3998.— pour les brevetées.

## **Personnel administratif et corps enseignant**

Le directeur dispose des services d'une secrétaire et d'un bibliothécaire. Celui-ci veille aux collections de livres, de diapositives et de disques. Il est tout spécialement chargé du matériel audio-visuel; c'est à lui qu'est confié le soin d'initier les stagiaires à l'emploi de ces appareils dans l'enseignement.

L'efficacité de la formation pendant l'année pédagogique est en très grande partie fonction de la qualité des maîtres de didactique. Leur choix est assez délicat. Il importe en premier lieu que la qualité de leur propre enseignement ne soit pas discutable tant au point de vue méthodique que scientifique.

Un bon maître chargé d'années de pratique n'est pourtant pas toujours en mesure de communiquer son art à de jeunes collègues. Il sait s'y prendre mais ne peut expliquer sa manière de faire. En outre, il peut avoir tendance à simplement perpétuer ce qui lui a toujours réussi, et à vouloir l'imposer aux autres.

Les meilleurs maîtres de didactique ne sont pas nécessairement ceux qui ont la plus longue expérience. Ce sont ceux qui, jamais complètement satisfaits de leur enseignement, cherchent de meilleures solutions et ne craignent pas de remettre en question les fins, le contenu, les méthodes et les techniques de leur discipline.

Il faut aussi qu'ils éprouvent un certain plaisir « à enseigner à enseigner », à partager avec ceux qui entrent dans la carrière leurs préoccupations pédagogiques.

Ce n'est ainsi pas une question d'âge ni de nombre d'années de service mais de tempérament.

Le rôle des maîtres de didactique n'est pas limité aux seuls stagiaires. Les recherches qu'ils entreprennent, la documentation qu'ils réunissent, les expériences qu'ils tentent avec eux, sont utiles à tous les autres maîtres. Ils prendront tout naturellement une place prépondérante dans les groupes où l'on étudie la discipline qui les concerne directement.

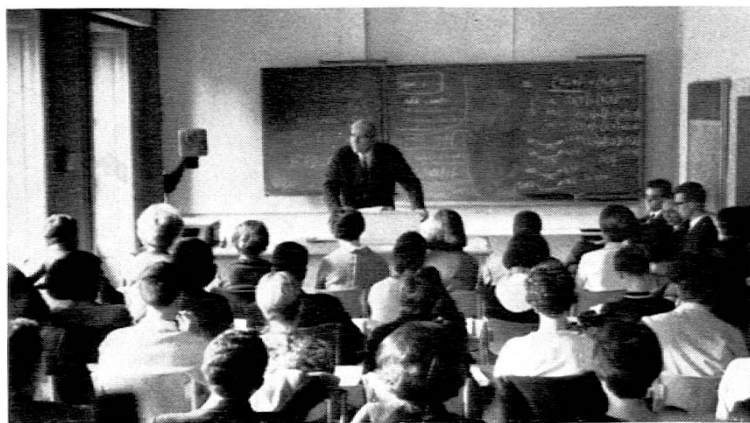
En fait le Séminaire pédagogique entend être au service de tout le corps enseignant par l'expérience de ses maîtres et aussi en mettant à leur disposition une documentation aussi étendue et aussi complète que possible.

## **CENTRE DE DOCUMENTATION**

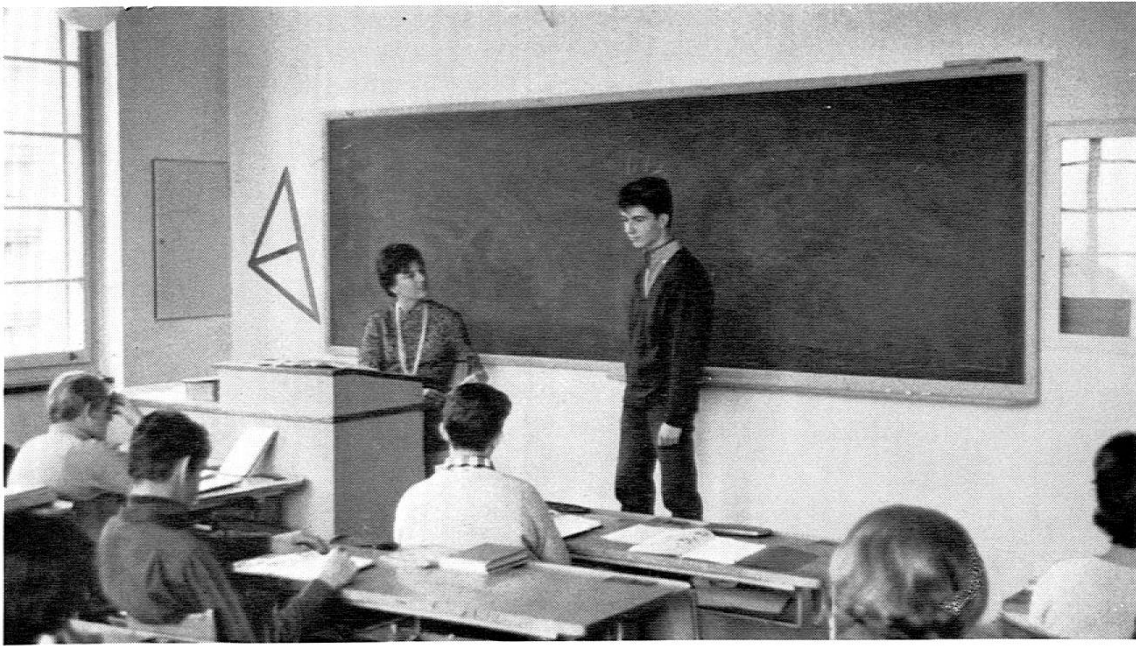
Le Séminaire pédagogique offre à tous ceux qui en ont besoin une bibliothèque, une collection de diapositives, une discothèque et un laboratoire pour l'étude des moyens audio-visuels appliqués à l'enseignement.



La formation scientifique du maître secondaire est donnée par l'Université.



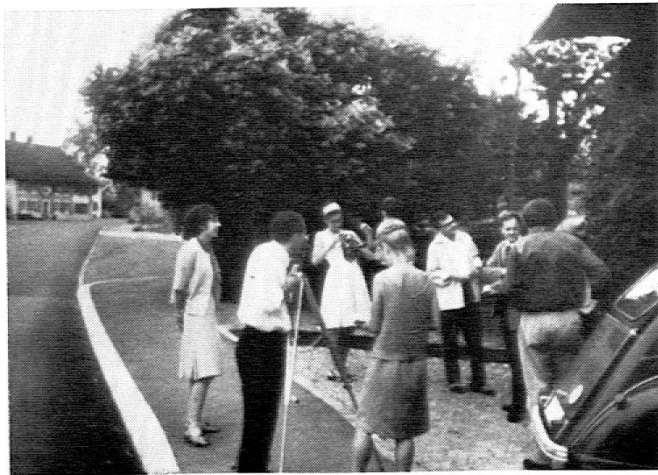
Il entre ensuite au Séminaire pédagogique où il suit des cours de pédagogie, de psychologie...



... enseigne dans le même temps dans les classes

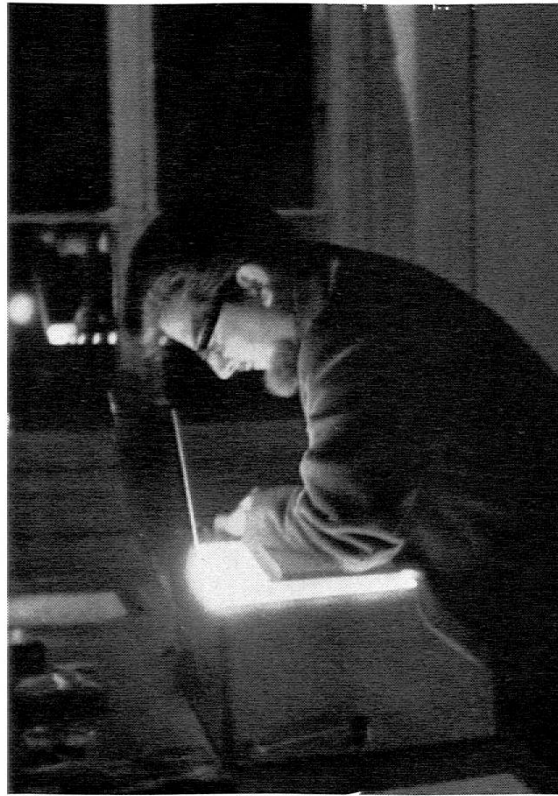
d'un collège de Lausanne ou du canton...





... participe à des Séminaires de didactique spéciale et à des travaux pratiques.





Le Séminaire est aussi un centre de documentation où les enseignants du canton trouvent un choix de manuels, d'appareils pour l'enseignement, des disques...



... des collections de diapositives dans des armoires lumineuses.

## Bibliothèque

Elle comprend deux parties distinctes, une bibliothèque scientifique et une collection de manuels scolaires.

La bibliothèque scientifique est constituée par les ouvrages de pédagogie, d'histoire de l'éducation et d'éducation comparée. Elle est utilisée par les maîtres stagiaires et par les étudiants qui, à l'École des sciences sociales et politiques, préparent la licence ou le doctorat ès sciences pédagogiques.

Le fichier englobe les ouvrages conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire relatifs à la pédagogie de même que ceux de l'École normale des instituteurs de Lausanne. L'étudiant peut aussi consulter les milliers de fiches critiques qui ont été éditées depuis 1930 par le Bureau International de l'Éducation à Genève et qui renseignent sur la presque totalité des ouvrages de pédagogie parus dans le monde.

La constitution d'une collection de quelque 1500 manuels scolaires utilisés dans l'enseignement secondaire est une tentative à bien des égards nouvelle. Ces ouvrages ont été mis à disposition par des éditeurs suisses, français, anglais, italiens. Quelques-uns sont d'origine américaine, allemande et russe. Toutes les matières enseignées dans les collèges sont représentées.

Cette collection permet d'établir rapidement des comparaisons entre les manuels d'une même discipline.

Le stagiaire apprend à exploiter photographiquement leur contenu. C'est-à-dire qu'au moyen d'un appareil de photocopie, il extrait à l'intention de ses élèves les exercices, les figures et schémas qui l'intéressent, soit sous la forme d'un transparent à passer dans un rétro-projecteur, soit en tirant des copies par le procédé hectographique.

Il peut aussi emprunter ces ouvrages et en faire l'essai dans sa classe. Cela est d'autant plus important que le choix des manuels est constamment remis en question et qu'actuellement leur forme et leur contenu se modifient très rapidement. La bibliothèque contient aussi des ouvrages traitant des didactiques propres à chaque discipline.

Cette collection sert non seulement aux stagiaires mais également aux maîtres chargés d'un nouvel enseignement et aux groupes de maîtres qui se réunissent au Séminaire pour étudier les problèmes relatifs aux disciplines qu'ils enseignent.

## Collection de clichés

Le Séminaire a réuni par achats ou par dons une collection de quelque 12 000 diapositives. L'acquisition de nouvelles pièces s'effectue en fonction des besoins et des demandes des enseignants.

L'utilisation des diapositives dépend de la manière dont on peut les choisir.

Le Séminaire a renoncé à constituer, selon la méthode habituelle, des séries groupées autour d'un sujet donné que l'on emprunte en bloc. Il a fait l'achat de grandes armoires pouvant contenir 5000 dias chacune dans lesquelles les pièces sont disposées sur des rangées de cadres qui, éclairés par derrière, permettent de faire ressortir les images en transparence. Le maître peut ainsi composer sa leçon en choisissant les dias qui l'intéressent dans l'ordre qui lui paraît le plus efficace. Il est aussi possible de se rendre compte d'un seul coup d'œil si l'on peut trouver l'illustration d'un sujet dont on a besoin.

Grâce à cette collection à disposition immédiate, les jeunes maîtres prennent l'habitude d'introduire des projections dans leur enseignement.

Si les grands établissements ont leur propre réserve de dias, les petits collèges du canton sont moins riches et leurs maîtres sont heureux de pouvoir disposer des collections du Séminaire. Le prêt est au reste utilisé à l'occasion par des enseignants à tous les degrés.

### **La discothèque**

La discothèque comprend pour l'instant environ 150 disques. Les méthodes d'acquisition et de prêt sont analogues à celles de la collection de dias. Le Séminaire ne vise pas à constituer une collection très complète mais à acquérir ce qui est spécifiquement en rapport avec l'enseignement des diverses branches des programmes: poésie et théâtre en français ou en langues étrangères, musique de différentes époques et de différentes régions du monde, chants d'oiseaux, documents d'histoire comme les discours d'hommes d'Etat et d'histoire littéraire comme les voix d'écrivains, etc...

La discothèque représente une réserve de sons. Des fragments de disques peuvent être transposés sur bande magnétique à des fins pédagogiques et servir ainsi à des montages ou à sonoriser des films élaborés au Séminaire.

### **Cinéma**

Le Séminaire envisage son activité dans ce domaine sous trois formes:

- a) diffusion du film scolaire,
- b) initiation à l'art du cinéma,
- c) initiation des maîtres à l'emploi de la caméra et recherches filmiques.

a) Il serait difficile de constituer une cinémathèque scolaire à l'échelle cantonale pour des raisons financières évidentes. Au reste

la Centrale du film scolaire de Berne a été créée précisément pour mettre des films à disposition des écoles.

Le rôle du Séminaire est d'informer les maîtres sur les ressources dont ils peuvent disposer en Suisse (Centrales de Berne, Zurich et Bâle, Cinémathèque suisse, Ambassades, ONU) et sur les conditions de prêt.

b) Pour permettre l'initiation au cinéma des élèves, le Séminaire possède des ouvrages pédagogiques et une série de 300 diapositives sur l'histoire, la technique et les modes d'expression du cinéma.

c) Le Séminaire a fait récemment l'acquisition d'une caméra de 16 mm et d'une de 8 mm, et des accessoires nécessaires à la prise de vues de films d'expérimentation.

### **Documentation scolaire**

Une documentation relative au matériel didactique est tenue à jour: catalogues de cartes, de diapositives, de disques, modèles divers de tableaux noirs, magnétophones, TV en circuit fermé, meubles scolaires, etc... Ces renseignements sont de plus en plus demandés par les maîtres et par les autorités scolaires qui se proposent de construire et d'équiper de nouveaux bâtiments.

### **Locaux**

Bien que logé dans une vieille maison de la Cité<sup>1</sup>, le Séminaire pédagogique a des locaux adaptés à une bonne partie de ses besoins actuels. À côté d'un laboratoire des moyens audio-visuels, de salles de séminaire, et de bureaux, il a été possible d'aménager un auditoire spécialement équipé pour la projection et pour l'utilisation des différents appareils, rétro-projecteur, magnétophones, tourne-disques, etc... Leur fonctionnement peut être commandé du pupitre du professeur.

### **Centre de réunion**

La disposition de tout ce matériel et de la documentation pédagogique incite volontiers des groupes de maîtres à choisir le Séminaire pour leurs séances ou pour des réunions d'études.

### **Recherche pédagogique**

Le perfectionnement des maîtres en exercice est du ressort de la direction de l'Enseignement secondaire. Le Séminaire pédagogique prête le concours de son personnel, des maîtres de didactique, de sa documentation et de son équipement technique.

La recherche pédagogique n'est pas non plus le privilège exclusif du Séminaire mais, du fait même que son directeur est en même temps

<sup>1</sup> A la rue Vuillermet 5, Lausanne.

le professeur de pédagogie de l'université et que les étudiants préparent avec lui des thèses de doctorat, il se produit une interpénétration de ses deux activités.

Pour l'instant l'effort porte sur des recherches dans le domaine du film. Après avoir soutenu la production par un maître d'un collègue lausannois d'un film sur les fonctions grammaticales, le Séminaire s'est lancé avec les stagiaires dans l'élaboration de très courts métrages. Un groupe de maîtres de sciences a filmé une expérience de physique élémentaire: l'allongement d'un ressort en fonction du poids, dans l'idée de faire comprendre la construction d'un graphique.

Un groupe de stagiaires de lettres prépare un film de présentation d'un écrivain vaudois, Gustave Roud. Visite et entretien avec lui, prises de vues et de son, lectures de son œuvre, choix d'une musique d'accompagnement, tout cela constitue une excellente manière d'apprendre à se servir des moyens audio-visuels mais oblige aussi à reposer à la base nombre de problèmes pédagogiques. La forme définitive du film, sa valeur artistique et même pédagogique importent moins que cette expérience de travail en équipe et cette transformation à certains moments du Séminaire en atelier-laboratoire.

## PREMIER BILAN

Un cinquième déjà des maîtres en fonction dans les collèges a passé par le Séminaire depuis sa création en 1960. Dans quelle mesure ont-ils profité de leur année de stage?

Il est difficile de juger en toute objectivité de la valeur du système mis en place et de ses effets sur l'enseignement secondaire vaudois.

Si les oppositions qui se sont manifestées au départ ont presque complètement cessé, beaucoup de stagiaires commencent cependant leur année pédagogique avec un sentiment de réserve.

Ils redoutent la perspective de devoir de nouveau suivre des cours sanctionnés par des examens et l'idée que pendant toute une année ils vont être soumis à un contrôle de la part des maîtres de didactique et des directeurs. Si à certains égards ils ne quittent pas le mode d'existence de l'étudiant avec ses cours et ses examens, ils ont pourtant fait le saut décisif dans la vie active avec les obligations et les restrictions de liberté qu'elle comporte mais aussi ses avantages matériels.

Le processus de transformation qu'implique le passage du statut d'étudiant à celui d'une personne engagée dans la profession s'opère pendant l'année pédagogique et conditionne en grande partie le travail du Séminaire.

Au fur et à mesure que les mois passent le climat se détend et la plupart des stagiaires sentent mieux la raison d'être de la préparation qu'ils reçoivent.

L'une des tâches essentielles du Séminaire consiste à convaincre les jeunes maîtres que le problème de leur enseignement n'est pas résolu du seul fait qu'ils ne rencontrent pas de difficultés de discipline et qu'ils connaissent l'essentiel de la matière de leur programme. Ces deux conditions sont indispensables mais ne suffisent pas à assurer la valeur d'un enseignement qui, s'il devait se poursuivre sur cette base élémentaire, risquerait fort de se scléroser très rapidement.

Il faut créer chez les jeunes maîtres une attitude dynamique à l'égard des problèmes pédagogiques. Qu'ils comprennent que l'éducation est en évolution continue, que ses fins, ses méthodes, les structures scolaires sont constamment remises en question. Leur responsabilité de maître est ainsi plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. C'est pourquoi, comme on a pu le voir, *le mode de formation repose essentiellement sur l'idée que l'initiation à la théorie et à la pratique de l'enseignement doit se faire simultanément et non consécutivement*. La théorie n'a de valeur que si elle peut être directement associée aux questions que soulève la pratique. L'expérience quotidienne met le stagiaire en condition non seulement de comprendre les problèmes de la pédagogie mais encore d'en tirer un profit pour son enseignement. Théorie et pratique s'éclairent l'une l'autre. Le stagiaire ne perçoit parfois pas cette relation car tout dans la théorie n'est pas immédiatement applicable. C'est une entreprise qui doit porter des fruits à long terme.

On a pourtant quelques raisons d'espérer dans l'efficacité de ce mode de formation.

Tout d'abord l'amélioration progressive des leçons au cours de l'année. Il y a là plus que le fruit de la seule expérience du stagiaire. On y sent l'influence des maîtres de didactique et de la réflexion provoquée par la matière des cours.

Puis au moment des examens de fin d'année, il est réjouissant de constater dans les exposés des candidats à quel point il y a inter-pénétration de ce qui a été traité en théorie et leurs expériences personnelles en classe.

Enfin, près de la moitié des anciens stagiaires continuent à utiliser les collections et la documentation du Séminaire. Quelques-uns désirent poursuivre des études pédagogiques ou entreprendre des recherches.

Pour toutes ces raisons, on peut penser que la voie choisie est la bonne, sans toutefois prétendre avoir trouvé la solution idéale et la seule possible.

Georges PANCHAUD

*Professeur à l'Université de Lausanne  
Directeur du Séminaire pédagogique*